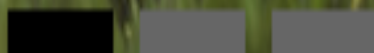


REVUE IVOIRIENNE DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCES SOCIALES



Vol.2 (2021) n°6 – 2^{ème} trimestre
du 30 juin 2021

ISSN 2707-8604





Revue Ivoirienne de Sociologie et de Sciences Sociales
Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

Directeur de Publication :

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences

Boîte postale : 01 BP V18 Bouaké 01

Tél :
(+225) 0102 84 10 79
(+225) 0708 35 09 41

E-mail : revueriss@gmail.com

Site internet : [http:// www.riss-uao.org](http://www.riss-uao.org)

ISSN 2707-8604

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de Publication : Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences

Rédacteur en chef : Dr Djama Ignace ALLABA, Maître de Conférences

Rédacteur en chef Adjoint : Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences

Correspondance : *revueriss@gmail.com*

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. N'Guessan François KOUAKOU, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Deho Roger TRO, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Issiaka KONE, Professeur des Universités, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Prof. Alphonse Yapi-DIAHOU, Professeur des Universités, Université Paris 8

Prof. N'Doumy Noël ABE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Doumbia TIEMOKO, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Émile Brou Koffi, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Opadou KOUDOU, Professeur des Universités, École Normale Supérieure Abidjan

Prof. Maïga ALKASSOUM, Professeur des Universités, Université OUAGA I (Burkina Faso)

Prof. François N'Goran KOUASSI, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Jean Ferdinand MBAH, Professeur des Universités, Université Omar-Bongo (Gabon)

Prof. Charles AWESSO, Professeur des Universités, Université de Lomé (Togo)

Prof. Jean-Michel Egue LATTE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Jean-Baptiste GBONGUE, Professeur des Universités, IPNETP Abidjan

Prof. Hypolithe TOLLAH, Professeur des Universités, Universités Québec à Trois Rivières

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Sekre Alphonse GBODJE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Dr Irafiala TOURE, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Diamo Joachim AGBROFI, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Obou Mathieu TCHETCHE, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Imourou Abou BAKARI, Maître de Conférences, Université Abomey-Calavi (Bénin)

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Djama Ignace ALLABA, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Gnabro Robert LOBA, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Brahima COULIBALY, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Djibli Vincent DIBI, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Konan Jérôme KOUAKOU, Chargé de recherche, Université Alassane Ouattara

Dr Euloge Zagocky GUEHI, Chargé de recherche, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo

Dr Martin Armand SADIA, Maître-assistant, Université Alassane Ouattara

Dr Tehua Parfait KOUAKOU, Maître-assistant, Université Alassane Ouattara

NOTES AUX CONTRIBUTEURS

La revue **RISS**, *Revue ivoirienne de sociologie et de sciences sociales* de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), est une revue scientifique à comité de lecture international et des évaluateurs faisant autorité dans les différents domaines qui ont le développement pour objet, notamment la sociologie et les sciences sociales. RISS est un espace de diffusion de travaux originaux de Sociologie et de Sciences Sociales. Cette revue scientifique vise l'émergence, la diffusion de réflexions approfondies sur le développement et la promotion d'un espace de communication et d'échange entre enseignants-chercheurs, chercheurs et différents autres intervenants sur la question partout dans le monde. La revue **RISS** publie un numéro tous les trimestres (quatre (4) numéros ordinaires chaque année), disponible en ligne sur le site de la revue et un dossier thématique au format papier paraissant au cours de la deuxième quinzaine du mois de décembre. En vue de susciter des interventions pour le dossier thématique, un appel à contribution est émis au début du mois de janvier de chaque année. Ce dossier vise à faire l'état d'une question dans toute sa complexité et ses diverses approches. Il est sous la responsabilité d'un Directeur désigné qui en assure le développement éditorial. Les normes éditoriales de la revue RISS sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines/CAMES.

Les manuscrits

La revue RISS ayant un caractère international, il est recommandé aux auteurs de rédiger dans le souci d'être compris de tous. Aussi doivent-ils éviter des expressions régionales ou de faire allusion à des faits situés localement. Les contributions doivent être envoyées aux responsables de la revue sous la forme électronique, en version Word uniquement à l'adresse : revueriss@gmail.com. Tout projet de texte soumis à évaluation doit présenter les informations suivantes :

- Titre de l'article en capitales d'imprimerie (20 mots maximum) ;
- Les Noms et prénoms complets des auteurs avec leurs adresses professionnelles ;
- Institution de rattachement de son auteur ou de chacun de ses auteurs ;
- Le résumé de l'article en français et en Anglais (150 mots maximum).
- Le corps du texte en Police Times New Roman, Taille 12, Interligne simple ;

Les références bibliographiques suivant les Normes APA (classées par ordre alphabétique) ;

- Volume : 20 pages maximum
- Marges : 3 cm à gauche, 2 cm en haut, à droite et en bas
- La subdivision du texte doit se faire selon le système décimal (1., 1.1., 1.2. - 2., 2.1., 2.2. , etc.).

Structuration recommandée pour tout manuscrit

Pour les contributions **théoriques** et **fondamentales** :

- ✓ Une introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches théoriques)
- ✓ Un développement articulé
- ✓ Une conclusion
- ✓ Une bibliographie

Pour les contributions résultant d'une **recherche de terrain**:

- ✓ Une introduction (justification du choix du thème, objectif, question principale)
- ✓ Un développement articulé (méthodologie, résultats, discussion)
- ✓ Une conclusion
- ✓ Une bibliographie

Résumé : Tout article, y compris les articles de synthèse, doit être accompagné de résumés en français et en anglais, quelle que soit la langue originale du texte. Il doit énoncer brièvement le problème et les objectifs de la recherche, la démarche méthodologique et les principaux résultats. Tout résumé est suivi d'un maximum de 5 mots clés.

Introduction : L'introduction doit poser clairement la problématique avec des citations scientifiques (au moins 5) les plus récentes et les plus pertinentes. Les objectifs de l'étude doivent être clairement énoncés. Le texte doit être rédigé dans un langage scientifique et compréhensible.

Matériel et Méthodes : Dans cette rubrique, il s'agira de décrire la démarche méthodologique suffisamment détaillée. Y figurent entre autres : le type d'étude, la description de la population de l'étude, les données et les techniques utilisées, les variables principales et secondaires étudiées, l'analyse statistique, etc.

Résultats et analyse : Les titres sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale : Titre de niveau 1 est en gras (6 pts avant, 6 pts après), Titre de niveau 2 est en italique gras avec 6 pts avant, 6 pts après et le Titre de niveau 3 est en italique non gras (6 pts avant, 6 pts après).

Discussions : La démarche méthodologique utilisée et les résultats obtenus doivent être discutés de façon conforme aux normes. Au moins cinq (5) auteurs devront être cités en référence dans la discussion.

Citations : Les citations d'auteurs sont entre guillemets. Lorsqu'elle dépasse trois (3) lignes, il faut aller à la ligne pour la mettre convenablement en forme (interligne 1, aller en retrait vers la droite de 2 points, taille de la police réduite d'un point par rapport à la taille normale du texte). Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon le cas :

Initiale(s) du (des) prénom(s) du (des) auteurs plus nom du (des) auteurs suivi de l'année de publication et de (des) pages de référence ; tous ces éléments étant mis entre parenthèses.

Initiales (s) du (des) prénoms du (des) auteurs plus nom du (des) auteurs, année de publication et page de références ; ces deux derniers éléments étant mis entre parenthèses.

Exemples :

Cas 1 : Les femmes enceintes ont leur façon d'appréhendé les différents modèles d'interprétation de la maladie (P. H. Collins, 2012 : p. 6).

Cas 2 : Selon H. Mazou (2014, p. 11), les comportements des jeunes sont socialement situés.

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

Nom et Prénom (s) de (des) auteur(s), Année de publication, Titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la

revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

1. Bourdieu Pierre, 1998, La Domination masculine, Paris, Éditions du Seuil, 92 p.
2. Gendron C. 2006, Le développement durable comme compromis, Paris, PUQ, 294 p.

TABLE DES MATIERES

Editorial	7
------------------------	----------

Géographie

SY Oumar Harouna / MBAYE Edmée / FAYE Mbagnick / DIOUF Jules / SY Amadou Abou Caractérisation du peuplement de <i>Carapa procera</i> DC. et de <i>Detarium senegalense</i> J.F. Gmel. dans le Boulouf (Basse Casamance, SENEGAL)	8-27
---	------

Philosophie

AGBENOKO Donyo Koffi La gouvernance : concept et approches	28-40
---	-------

DAH Nibaoué Edith / SOMÉ/SOMDA Minimalo Alice La démocratie moderne à l'épreuve des apories de l'éthique	41-57
---	-------

Sociologie

BEOGO Joseph Migration précoce et fréquentation scolaire au Burkina Faso : cas de la Circonscription d'Education de Base II (CEB II) de Solenzo	58-71
--	-------

BOUGMA Moussa / KABORÉ Sidbewendé Théodore Type de réseau familial et soutien pour la scolarisation des enfants à Ouagadougou	72-84
--	-------

COULIBALY Abdourahmane / GUINDO Abdoulaye L'abstinence post – partum chez les jeunes couples au Mali : les implications contraceptives et sociales d'une pratique séculaire	85-101
--	--------

MOUSSAVOU Guy La pandémie du COVID-19 : du mandat des enseignants à la résilience des parents dans l'accompagnement scolaire	102-120
---	---------

KABORE Windlanaba Etienne / KABORE Amado / SORGHO/ZINSONNÉ Félicité Marie L. / KABORE Sibiri Luc Analyse des perceptions de l'école dans la région du Sahel au Burkina Faso	121-136
--	---------

ÉDITORIAL

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des phénomènes qui brouillent les distinctions habituelles : les appartenances multiples et les métissages, les rencontres interculturelles, les mélanges entre modernité et tradition, les tensions entre mondialisation et affirmations identitaires, les emprunts et les détournements d'une culture à l'autre, les impacts des nouvelles technologies de la communication et des nouveaux imaginaires culturels, les changements climatiques, etc. Toutes ces préoccupations susmentionnées invitent les Enseignants-chercheurs et Chercheurs à s'inscrire dans une démarche de découverte pour affronter la réalité sociale à travers leurs différentes investigations, échanges et contributions scientifiques. Il s'agit de comprendre et d'expliquer la réalité étudiée, dans le but de trouver la véritable explication des faits, en vue de participer au bien-être social de nos populations.

C'est dans ce contexte que la Revue Ivoirienne de Sociologie et des Sciences Sociales (RISS), du Département de Sociologie à l'Université Alassane OUATTARA (Bouaké - Côte d'Ivoire), dans une approche pluridisciplinaire, se propose de mettre à la disposition de ses fidèles lecteurs et contributeurs d'horizons divers, un espace d'échanges et de productions scientifiques, afin de contribuer au développement de nos sociétés.

Tout en vous souhaitant bonne lecture, nous espérons que les différentes contributions et échanges vous seront profitables.

Pour le comité de rédaction

Gnazégbo Hilaire MAZOU

Directeur de publication

LA GOUVERNANCE : CONCEPT ET APPROCHES

AGBENOKO Donyo Koffi
Maître-Assistant en Ethique, Philosophie morale et politique
Université de Kara, Togo
E-Mail : adoko15@yahoo.fr

Résumé :

Le concept de gouvernance est partagé par des acteurs du monde économique et scientifique au point où le discours sur la notion fait l'objet d'une diversité d'approches. Pour les uns, la gouvernance promet un lendemain enchanteur qui participe à une rationalisation de l'action publique. Pour les autres, elle est un « mot-talisman » qui devient une sorte de « bibendum » sur lequel se déploient toutes les critiques possibles du système politique qui participent davantage à l'enrichissement du concept. Face à la multidimensionnalité du concept, une clarification s'impose afin de décrire ce qu'il signifie réellement et les approches qu'il recouvre. Ce travail n'a pas pour ambition d'épuiser toutes les approches définitionnelles du phénomène de la gouvernance mais il s'emploie modestement à mettre une lumière sur un concept complexe dont l'évocation est sujette à diverses interprétations.

Mots clés : Action publique, approche normative, concept, gouvernement, gouvernance

Abstract:

The concept of governance is shared by actors in the economic and scientific world to the point where the discourse on the concept is the subject of a diversity of approaches. For some, governance promises an enchanting future that contributes to a rationalization of public action. For others, it is a "talisman word" which becomes a sort of "bibendum" on which all possible critiques of the political system are deployed, which further contribute to the enrichment of the concept. Faced with the multidimensionality of the concept, a clarification is needed in order to describe what it really means and the approaches it covers. This work does not aim to exhaust all the definitional approaches to the phenomenon of governance, but it seeks modestly to shed light on a complex concept whose evocation is subject to various interpretations.

Keywords: Public action, normative approach, concept, government, governance

Introduction

La gouvernance bénéficie d'une audience extraordinaire. Elle est l'un des concepts les plus utilisés par les entreprises, les organisations internationales, les acteurs politiques, mais aussi par les médias. Concept époqual utilisé depuis le Moyen-Âge pour désigner un « mode d'organisation du pouvoir féodal » (P. Moreau-Defarges, 2003, p.5), la gouvernance resurgit, à la faveur de l'effondrement du mur de Berlin et du désenchantement de développement autosuffisant du Tiers-monde comme un terme qui unit le politique et la société civile, à travers une gestion efficace des affaires publiques.

L'idée de gouvernance ne se comprend globalement que sous le prisme idéologique et normatif. Idéologiquement, le concept de gouvernance mobilise ses utilisateurs. Ceux-ci le conçoivent comme le triomphe de l'Occident avec une prétention stratégique de domination et de diffusions des valeurs occidentales. L'idée de gouvernance s'entend normativement comme « une quête permanente de meilleurs systèmes de gestion des hommes et des ressources » (P. Moreau-Defarges, 2003, p. 21). Finalement, la gouvernance s'analyse comme « un symbole d'efficacité politique et institutionnelle » (A. Kazancigil, 2010, p.13) incluant la participation de tous les acteurs du système.

Cela montre les diversités d'approches que le concept de la gouvernance peut sous-tendre. Cette diversité de définitions et d'approches de la gouvernance, un concept « fourre-tout », exige donc clarification, d'où ces interrogations : Que signifie vraiment la gouvernance ? Quelles sont ses approches ? Quel rapport y a-t-il entre les concepts gouvernance et gouvernement ?

Notre hypothèse est que la gouvernance mobilise une diversité d'approches et de définitions qui complexifient sa compréhension. Aussi ce travail se propose-t-il de contribuer à sa clarification afin d'en révéler toute sa posture complexe. Pour atteindre cet objectif, notre démarche heuristique empruntera la méthode analytique, explicative et démonstrative. Dans la première partie du travail, il est question de donner un éclairage conceptuel de la gouvernance en partant de sa genèse. Deuxièmement, il s'agira de retracer les différentes approches que la gouvernance mobilise et qui rendent compte de sa complexité. Cette note se terminera en suggérant les rapports qu'entretiennent les concepts de gouvernement et de la gouvernance, des termes qui sont proches mais équivoques.

1- Eclairages sémantiques de la gouvernance

Tenter une définition précise du concept de « gouvernance », n'est pas une entreprise facile puisque le concept est chargé de beaucoup de sens. Malgré, la multidimensionalité du concept de gouvernance, une clarification sémantique s'impose, si on veut cerner ce qu'elle signifie réellement.

1-1- Origine conceptuelle de la gouvernance

Étymologiquement, l'utilisation du concept de gouvernance remonte aux écrits de Platon, qui témoignent de l'usage du verbe grec *kubernân* (piloter un navire ou un char). Dans un sens métaphorique, il désigne l'art de gouverner les hommes. Ce terme a donné naissance au verbe latin *gubernare* qui revêtait les mêmes significations et qui, par le biais de ses dérivés dont *gubernantia*, a lui-même engendré certaines formes lexicales apparentées.

Techniquement, le mérite revient à David Easton, un éminent chercheur de l'Ecole interactionniste, d'avoir utilisé le mot dans les sciences politiques en 1950. La gouvernance désignait d'après lui, une mesure d'efficacité dans la gestion des affaires publiques. L'orientation de cette exigence est de bâtir des administrations capables de répondre aux besoins des administrés. Dans une société diversifiée et complexe, la gouvernance, surgit comme un concept qui fait appel à un nouveau mode de gestion impliquant les organisations non gouvernementales soucieuses des rôles joués par des acteurs dans divers secteurs depuis le système traditionnel et vertical de prises de décisions des gouvernants jusqu'aux citoyens lambda.

En effet, le gouvernement, considéré comme un système classique de gestion de pouvoir d'État, exige une présence d'autorité officielle lestée d'organes d'exécution de la politique adoptée. Cette forme de gestion est verticale puisqu'elle exige l'exerce d'un pouvoir du haut (le pouvoir de l'État avec ses organes : police, gendarmerie, justice...) vers le bas (composé des individus appelés à obéir). À rebours de cette forme de gouvernabilité, la notion de gouvernance – qui appelle à une gestion plus horizontale et plus coordonnée – est mobilisée comme une alternative à la forme classique de gestion de pouvoir (gouvernement), avec l'avènement de la démocratie et de l'économie libérale.

Les historiens situent l'origine du concept de gouvernance au Moyen-Âge pour désigner le partage du pouvoir entre différents corps constitués de la société médiévale anglaise (Gouvernance). Ce terme a largement envahi toute la sphère politique depuis la fin du XXème siècle. Depuis cette date, les origines du concept de gouvernance ont subi de profondes mutations, impliquant une autre manière d'orienter et de penser la décision.

L'histoire de la philosophie politique permet de retracer une origine plus généralisée du terme dans la culture anglo-saxonne. Le concept de gouvernance serait apparu dans les écrits de l'économiste Américain Ronald Coase, prix Nobel de sciences économiques en 1992. Celui-ci avait entrepris depuis les années 1930, des recherches sur l'entreprise. Dans un article écrit en 1937, dont la version française apparue en 1987 dans la Revue française d'économie, « La nature de la firme », Ronald Coase y relatait la problématique des mécanismes mises en place par l'entreprise afin d'avoir une coordination plus efficace et plus efficiente dans la gestion interne – à rebours des systèmes hiérarchiques classiques - et ses principes de fonctionnement dans une logique d'ouverture à d'autres acteurs extérieurs, notamment les sous-traitants. Les recherches postérieures qui se sont penchées sur la problématique de la gouvernance ont consacré l'article de Ronald Coase, comme pionnier en la matière. Sous sa forme originelle donc, le concept de gouvernance émergea de la « corporte

gouvernance » ou gouvernance d'entreprise.

Au XXème siècle, la gouvernance apparaît au sein de l'entreprise capitaliste et obéit aux exigences liées à l'adoption de décision stratégique, au rôle et au choix des acteurs, dirigeants et la collectivité. Pour A. Kazancigil, (2010, p.20) « la gouvernance d'entreprise est la matrice de la version contemporaine du concept ». C'est sous le prisme initial d'organisation et de réorganisation d'entreprise que le vocable de gouvernance va tendre à plus de coordination et à plus d'efficacité dans le but de réduire les coûts dus aux fluctuations des marchés. Cette forme de schémas organisationnelle sera élargie et va désigner un faisceau de mécanismes d'organisation mis en place par l'entreprise afin d'augmenter son efficacité, réduire ses coûts, atteindre ses objectifs initiaux afin d'en tirer un maximum de profits. Cette nouvelle gestion axée sur la performance établit une origine économique et libérale du concept en même temps que ces principes fondamentaux. Les origines conceptuelles de la gouvernance sont au cœur d'une vision economico-libérale.

Cependant peut-on réduire la gouvernance à une approche stricto-libérale ? S'il est vrai de déceler, de par son origine, une approche néolibérale du concept de gouvernance, la réduire à cette vision, c'est méconnaître les autres dimensions et potentialités qu'elle soulève. L'analyse des approches définitionnelles permettra de mieux répondre à cette préoccupation.

1.2-Approches définitionnelles de la gouvernance

Pour tenter une définition du concept de gouvernance, il sera question de s'inspirer des approches proposées par certaines institutions internationales. Pour la Banque Mondiale (1997, p. 34), la gouvernance est « l'ensemble des traditions et institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif la réalisation de l'intérêt général ». Cette définition est intéressante dans la mesure où elle fait une alliance entre l'exercice du pouvoir de l'État et la recherche du bien commun ou l'intérêt général. Le souci du bien commun est donc au cœur de la gouvernance.

La commission européenne (2000, p. 23) considère quant à elle la gouvernance comme « un ensemble de règles, de processus et de comportement qui influent sur l'exercice du pouvoir des États et des entreprises du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence. » Cette définition met en exergue la participation et la responsabilité dans la prise de décision dans les affaires publiques et privées. Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :

La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative pour gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Il comprend les mécanismes, processus et institutions par lesquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, remplissent leurs obligations et arbitrent leurs différends. (United Nations, 1997, p.9)

Le concept de gouvernance a inauguré les horizons d'une réflexion sur les différentes mutations de la régulation de l'action publique. Le terme renvoie à une gestion plus flexible de l'exercice du pouvoir au fondement duquel sont mis en présence simultanément plusieurs acteurs. En ce sens, la gouvernance tend « à découpler les affaires politiques des arènes traditionnelles de légitimation et du débat public » (G. Hermet, 2005, p.12). Cette définition de la gouvernance met en relief un aspect d'égalité et d'horizontalité. La gouvernance désigne donc un mode de gestion démocratique des affaires dans lequel les acteurs étatiques et non étatiques se déploient sur un même horizon. Le « pole positionnel » de la gouvernance met sur un pied d'égalité tous les acteurs. Aussi la gouvernance peut-elle désigner « ... un mode de participation à l'exercice de l'autorité politique... (où) les citoyens – individuellement ou en association - ... promeuvent et articulent leurs intérêts, gèrent leurs désaccords et exercent leurs droits et obligations » (A. Arnaud, 2003, p.12).

Le paradigme gouvernemental répond plutôt à une exigence de verticalité, dans une position de superposition et de subordination vis à vis des acteurs étatiques qui occupent le sommet de la hiérarchie d'influence et de légitimité. L'approche définitionnelle de la gouvernance proposée par la Commission sur la gouvernance globale, n'est pas loin du paradigme gouvernemental de gestion :

...la somme de nombreuses façons dont les individus et les institutions publiques et privées gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu qui permet de concilier des intérêts divers ou conflictuels et de mener une action en coopération. Elle englobe les institutions et régimes formels habilités à imposer l'exécution de leurs décisions aussi bien que leurs arrangements informels dont des individus, des institutions sont convenus ou qu'ils perçoivent comme répondant à leur intérêt ». (Commission of global governance, 1995, p.32)

La commission de la gouvernance globale dans sa définition fait un parallèle entre la gouvernance et d'autres formes d'intervention publiques faisant appel aux acteurs privés et publics. Concept heuristique, la gouvernance fait alliance entre l'État et la société civile, c'est-à-dire entre les acteurs publics ou étatiques et les acteurs privés ou non-étatiques. Une imprécision caractérise l'approche de la commission puisqu'elle occulte un fait important qui détermine la gouvernance à savoir : la non-participation ou la mise en veilleuse des pouvoirs publics dans le processus de la prise de décision. Ces derniers sont souvent « habilités à imposer l'exécution de leurs décisions » (A. Kazancigil, p.32). Dans tous les cas, la difficulté d'une approche définitionnelle de la gouvernance tient au fait que définir la gouvernance publique revient à poser des questions fondamentales pour l'analyse des politiques publiques : Qui dirige et en vertu de quels principes et règles, etc...Au total, tenter une définition du concept de la gouvernance est une entreprise difficile liée à la diversité d'approches que le concept charge. L'analyse des langages de la gouvernance nous situera davantage sur ce qu'elle est.

2- Langages de la gouvernance : de l'idéologie à une norme

2-1-Langage idéologique de la gouvernance

Les débats de gouvernance sont indissociables de tout présupposé idéologique (Pesqueux 2020), puisque l'essence d'une idéologie est soit d'influencer, soit d'orienter les promoteurs d'une pensée théorique. En effet, la gouvernance, telle que galvaudée aujourd'hui, est un concept qui a émergé depuis la disparition du bloc soviétique et qui charrie une vision idéologique issue du triomphe des valeurs occidentales. L'Occident ayant triomphé le monde à travers son *logos*, s'est exprimé comme une forme de convergence des rationalités. D'abord instrumentale, à travers l'économie du marché sous la houlette du capitalisme néolibéral, la gouvernance se positionne ensuite comme un nouvel avatar de la mondialisation, de l'universalisation et de l'expansion des valeurs économique et politique du monde occidental. L'idée de gouvernance coïncide avec une mobilité du pouvoir économique consubstantiel à la mondialisation dans un nouvel horizon où le libre-échange est censé pacifier les relations entre les États. La gouvernance s'adosse donc sur les principes de la mondialisation capitaliste avec un système économique, politique et social occidental qui offre aux hommes des garanties de bonheur et de prospérité matérielle sans précédent. C'est d'ailleurs pourquoi, d'aucuns considèrent la gouvernance comme un nouvel asile idéologique pour « la perpétuelle quête occidentale du changement, du nouveau, ou du moderne qui se conjugue avec le besoin particulier d'un horizon de progrès faisant oublier la fin des grands récits politiques qui nous avaient bercés » (Gaudin, 2000, p.15).

En effet, l'Occident, tout en exaltant la liberté individuelle, va ériger cette dernière comme un idéal assimilable par tous, où l'homme en tant que sujet s'apprécie comme un être autonome, responsable de ses actions et de ses initiatives. Au travers la gouvernance, l'Occident mobilise un nouvel impératif managérial et fait désormais la promotion d'un nouveau type de personne en phase avec la modernité : inventif, mobile et souple. La gouvernance se positionne donc comme un concept général exprimant une nouvelle façon de décider et de gérer, théoriquement basé sur un ensemble de critères spécifiques. Elle s'est également incarnée dans une variété croissante d'avatars.

Au total, le concept de gouvernance, dans son déploiement va donc exiger des dynamiques intégratrices tout en mobilisant un plus grand nombre d'acteurs en leur offrant des valeurs occidentales comme arguments d'appui dans cette appréciation du jeu de la modernité :

La victoire de l'Occident doit être totale, son but ultime étant la transformation de toutes les sociétés de la planète en démocraties occidentales vivant par échanges. La raison de cette exigence est claire : une démocratie ne peut se sentir en paix et en sécurité qu'entourée de démocraties. (P. Moreau- Defarges, 2003, p.12).

Compte tenu du succès idéologique de l'Occident, plusieurs pays tant du monde asiatique qu'africains vont abandonner l'utopie du développement autosuffisant et s'engager

dans la phase d'une économie de marché prometteuse d'une croissance résiliente. Ce succès de l'Occident est consécutif à la robustesse de son système économique, politique et social. Le communisme soviétique faisait la promesse d'une abondance sans commune mesure, mais c'est plutôt la mondialisation capitaliste et libérale qui, avec la consommation en masse qu'elle engendre, s'approche plus de la richesse sans limite. C'est cette conviction de progrès social que l'idéologie occidentale est porteuse aujourd'hui qui fait découvrir aux pays africains que leur « meilleur atout réside justement dans la mise à leur service des priorités occidentales : ouverture des marchés, égalité de traitement » (P. Moreau-Defarges, 2003, p.12).

2-2- Langage normatif de la gouvernance

Contrairement aux idées reçues, le problème de la gouvernance s'est posé et légitimé au regard de son caractère neutre. Le terme de gouvernance s'est imposé comme une norme à respecter par les pays en voie de développement consécutivement aux échecs des plans d'ajustement structurel proposés depuis 1990 par les institutions de Bretton Woods.

En effet, la dimension normative de la gouvernance s'est imposée suite à une étude comparative de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique subsaharienne. L'étude a révélé la nécessité de mettre en place des conditions politiques susceptibles de favoriser un développement des pays d'Afrique subsaharienne : la bonne gouvernance. Neutre au départ, la gouvernance est devenue cette « bonne gouvernance » que les institutions internationales et certaines organisations non-gouvernementales exigent désormais. Une exigence d'articulation de la démocratie politique et de l'économie libérale a été mise au goût du jour.

L'approche normative de la gouvernance participe de la vision libérale d'une économie ouverte et transfrontalière où le cadre législatif est favorable aux investisseurs. Les États aspirant à la richesse, à la prospérité et à une croissance doivent s'ouvrir aux investisseurs, aux opérateurs économiques, aux touristes, aux organisations internationales et aux diverses agences de notations. Autrement dit, les États doivent offrir des garanties de transparence, de bonne gouvernance, observer un respect de la propriété privée et la libre circulation des capitaux.

La bonne gouvernance, c'est toujours quelque chose comme une gestion de père de famille à l'ère démocratique : respecter les contrats, accepter ce qui est possible, veiller à associer le peuple. (P. Moreau-Defarges, 2003, p.40)

L'approche normative de la gouvernance illustre une mutation du rôle et de la légitimité de l'État. Cette approche oblige les États à être plus démocratiques dans leur gestion et à rendre compte tant à leur population qu'aux autres acteurs du système international. L'État, certes, reste l'entité fondamentale du système international conférant des droits à sa population mais il n'est plus la seule entité qui peut s'enfermer sur elle-même et ne

rendant compte qu'à elle-même.

La souveraineté étatique, dans son sens le plus fondamental, est en pleine redéfinition [...] Les États sont maintenant largement considérés comme des instruments au service de leur peuple et non l'inverse. Au même moment, la souveraineté de l'individu [...] est renforcée par une conscience renouvelée et en pleine diffusion des droits individuels. (Kofi Annan, secrétaire Général des Nations Unies, 1999)

L'État se trouve désormais surveillé par plusieurs acteurs : individu, organisation non gouvernementale, les organisations internationales.

Les États, tels les élèves d'une classe, sont constamment jugés et comparés. Et il n'est pas bon d'être mal noté, d'être accusé de mauvaise gouvernance. [...] Une appréciation sévère fait fuir les investisseurs, suscite la méfiance des organes financiers. Avec cet impératif de bonne gouvernance, l'État s'aligne dans une certaine mesure sur l'entreprise. (P. Moreau-Defarges, 2003, p.41)

Cette responsabilité de l'État à l'endroit de la population obéit à une logique démocratique. L'État est un instrument au service de son peuple. Cependant, le peuple est une notion complexe qui prend en compte des individus unis par la seule loyauté de la nation. La nation est composée d'individus pluriels avec leur spécificité sexuelle, ethnique, culturelle, etc. La démocratie doit intégrer cette pluralité en tenant compte des différentes communautés à travers la reconnaissance de leurs cultures. La gouvernance participe, dans son approche normative de la représentation de ce champ démocratique où tout se débat, se négocie et donne lieu à des délibérations rationnelles. Cette perspective évoque moins l'éthique entrepreneuriale que l'éthique de la discussion habermassienne. Cette dynamique expérimentale devra concevoir toutes sortes de formules de participation politique, permettant aux individus et aux groupes de discuter librement sur des sujets d'utilité communs en garantissant le respect de chacun. Dans tous les cas, la dynamique de la bonne gouvernance traduit un renforcement de liens, le développement de relations rapprochées entre acteurs locaux, bref, une gestion plus horizontale des crises. La bonne gouvernance articule une élaboration de nouvelles techniques de gouvernement par un mode de gouvernance plus consensuel et pluraliste.

L'approche normative de la gouvernance s'appuie donc sur les théories délibératives ou participatives de la démocratie. À cet égard, la gouvernance n'est pas seulement un concept descriptif, dont le contenu vise à examiner les mutations contemporaines des modes de gouvernement et qui varient en fonction des acteurs et des contextes institutionnels. Elle propose également un discours normatif entendant soutenir et faire advenir des transformations perçues comme positives parce qu'elles produisent des décisions à la fois plus fonctionnelles et plus démocratiques.

La gouvernance engage surtout une gestion du pouvoir politique qui se veut plus démocratique, au sens libéral et participatif du terme. La gouvernance permet de concevoir des modes de gestion plus ouverts à l'action collective organisée. Il s'agit de modes de gestion dans lesquels les autorités publiques rendent compte de leurs actes dans la transparence totale devant leur communauté qui les ont investies. Dans le processus de la gouvernance, il s'agit d'endosser des rôles politiques actifs qui dépassent la simple participation politique institutionnelle que confèrent les régimes démocratiques modernes comme le vote électoral par exemple. Il s'agit d'être comptable au sens exhaustif du terme des actions qu'on engage en toute responsabilité.

Finalement, la dimension normative de la gouvernance permet d'interroger le rôle de l'État ainsi que sa gestion interne. La gouvernance est désormais un outil d'analyse et d'action visant à contribuer à la résolution de la crise de gouvernabilité des États. L'État ayant perdu une part non négligeable de son pouvoir et de ses compétences au profit d'autres acteurs sur la scène internationale, la manière d'appréhender la gestion des affaires publiques a changé.

La notion de gouvernance permet, dans ce contexte particulier, d'appréhender les divers types de régulation à l'extérieur de la simple action étatique, qui n'est pas pour autant entièrement rejetée, elle permet d'accorder une certaine responsabilité aux acteurs de la société civile, responsabilité jugée conforme aux croyances et aux motivations associées à l'agir politique partagé à ce moment-là par un nombre important d'acteurs. (I. Lacroix et St-Arnaud 2012, p.22)

Il ne reste qu'à interroger le rapport qu'entretient la gouvernance avec le gouvernement, puisque les deux termes semblent être proches mais sont également équivoques.

Gouvernance ou Gouvernement : synonymie ou antinomie ?

Au Moyen-Âge les termes de gouvernance et de gouvernement semblent renvoyer à une même réalité si l'on se réfère indifféremment aux termes de gouverne, gouvernement et gouvernance. Le pouvoir royal qui fonde sa légitimité sur l'ordre divin, suppose une vision du pouvoir légitimée par l'existence d'un ordre hiérarchisé et centralisé. La notion de gouvernement lui restera attachée et s'impose historiquement pour désigner l'exercice du pouvoir basé sur des rapports verticaux, cristallisés dans une autorité légitime. Durant cette période, la gouvernance (ou l'art de gouverner) est donc très intimement liée à des préceptes moraux ou théologiques, rendus opératoires dans un système politique et social de domination traditionnelle (M. Weber, 1971). À cette période, la gouvernance désigne la construction des structures organisationnelles qui régissent et déterminent la vie publique. Une telle définition est la caractéristique même du gouvernement.

Or cette utilisation prémoderne de la gouvernance va tomber en désuétude depuis que les systèmes politiques ont connus des mutations avec des constructions plus rationnelles. (M. Weber, 1971) À partir de ce moment, la gouvernance désigne autre chose que le gouvernement. Avec P. Moreau-Defarges (2003, p. 6) nous apprenons que la « thématique de la gouvernance plonge ses racines dans la grande rupture de la modernité ». Désormais, la confusion entre les deux concepts n'est plus permise. Puisque « gouvernance n'est pas synonyme de gouvernement. Les deux notions se réfèrent à des comportements exprimant une volonté, à des activités guidées par un but, à des systèmes de règles » (P. Moreau-Defarges, 2003, p.31).

En effet, l'idée de gouvernement exige une présence de pouvoirs publics dotés de capacité de coercition comme la police et la gendarmerie, dont la présence garantie téléologiquement l'exécution de la politique envisagée. La gouvernance consiste à questionner le mode de gouvernabilité afin d'assurer, à travers des mécanismes efficaces, une meilleure gestion des affaires publiques qui répondent aux exigences d'une société démocratique. La gouvernance englobe donc des activités dont l'exécution répond à un souci de biens et d'objectifs communs.

Le souci de bien commun fait appel à des principes éthiques de responsabilité et n'exige pas nécessairement la présence d'une autorité officielle ou policière avant d'obtenir l'applicabilité de ces normes éthiques. La gouvernance mobilise un champ d'action plus large que le gouvernement puisqu'elle « inclut les mécanismes gouvernementaux, par lesquels, au sein de ce cadre, individus et organisations poursuivent leurs propres intérêts » (P. Moreau-Defarges, 2003, p.31). La gouvernance obéit à un faisceau de mécanismes et d'exigences dont l'applicabilité repose sur le « jeu de relations interpersonnelles », sur des principes juridiques, ainsi que des conséquences qui en découlent. Pour Paye,

Le mot anglais gouvernance a été remis à l'honneur dans les années 1990 par des économistes et politologues anglo-saxons et par certaines institutions internationales (ONU, Banque mondiale et FMI, notamment), de nouveau pour désigner « l'art ou la manière de gouverner », mais avec deux préoccupations supplémentaires; d'une part, bien marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution; d'autre part, sous un vocable peu usité et donc peu connoté, promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux. (O. Paye, 2005, p.2)

La gouvernance se décline principalement sous deux dimensions : une dimension nationale et une dimension globale. La première, prend en compte l'État et ses rapports avec les autres institutions, qu'elles soient gouvernementales et non gouvernementales présentes dans la société. À cette dimension, la gouvernabilité, comme mode de gouvernance, participe à une conception des relations avec les autres institutions, non plus dans un rapport de verticalité, mais plutôt dans le sens d'une coordination, ou d'une imbrication dans les choix.

La seconde est globale ou méta-étatique. Dans le cadre de la globalisation des biens, des hommes et des savoirs impliquant l'érosion des frontières des États-nationaux et le recul de leurs principes de souveraineté, il sera question désormais d'interroger la capacité des États démocratiques à résister aux lourdeurs bureaucratiques d'une souveraineté qui ne prend plus la forme étatique mais qui tend à s'englober. Il s'agit donc d'interpeller les sociétés démocratiques à se prémunir des risques de bureaucratie qu'elles encourent, dans un monde qui se globalise. La dimension de la gouvernance globale s'approprie la question suivante : comment les instances internationales (ONU, Banque Mondiale, FAO, FMI, etc..) gèrent les affaires du monde ?

Au total, qu'elle prenne la forme nationale ou globale, la gouvernance a une même préoccupation : celle d'une gestion plus efficace, plus déconcentrée et plus autonome des institutions publiques et privées. Le gouvernement politique a-t-il un sens et une pertinence avec l'invasion de toutes les sphères par la gouvernance ?

Face à la gouvernance, le gouvernement politique a reculé certes, mais il n'a pas abdiqué. Il est vrai que les pouvoirs gouvernementaux ne sont plus représentatifs comme depuis le XIX^e siècle. Cependant, malgré l'euphorie généralisée par la gouvernance, son emprise sur le gouvernement « est un pas qu'on n'osera pas franchir » (H. M'rad, 2015, p.41). L'homme étant par nature belliqueux, malgré les mutations économiques et sociales qu'on observe dans la société moderne, il lui est difficile de se départir de la couverture d'un ordre étatique. On ne peut pas s'abstenir de la politique, du politique et de l'ordre gouvernemental.

Ceci nous laisse dire que les États démocratiques modernes ont besoin de la cohabitation des deux ordres : ordre gouvernemental et ordre de la gouvernance. L'ordre gouvernemental qui est ancien et achevé, mais est en désuétude. L'ordre nouveau (gouvernance), est inachevé mais reste à confirmer. Comme l'a écrit P. Favre (2003, p.266) : « Au sein de toute institution, il y a des mécanismes de « gouvernance » et des hiérarchies de pouvoir et toujours quelqu'un-ou quelques-uns – qui gouvernent ». En définitive, si la technique de la gouvernance constitue une remise en cause de l'institution étatique, elle reste un mode d'action complémentaire voire utile au gouvernement étatique. (H. M'rad, 2015)

Conclusion

Le tour d'horizon de ce qu'est la gouvernance et de ses différentes approches définitionnelles permet de dégager un certain nombre de constats. En premier lieu, il convient de souligner à quel point le concept de gouvernance est chargé de plusieurs sens malgré les efforts sans cesse croissants de la part des différents acteurs du monde scientifique, politique et institutionnels afin d'asseoir de meilleurs cadres analytiques et conceptuels.

En raison de la polysémie que traduit le concept de gouvernance, une utilisation prudente doit être toujours de mise du fait de la diversité des approches existantes. Cette diversité définitionnelle de la gouvernance traduit finalement sa complexité. Notre propos est

également d'amener les utilisateurs à se montrer attentif, de manière à ne pas confondre le concept de gouvernance et de gouvernement.

Aux confins de notre analyse, nous avons pu identifier deux langages de la gouvernance qui ont dominé le dernier quart du XXème siècle : idéologique et normatif. Le langage idéologique de la gouvernance est consubstantiel au triomphe de la démocratie occidentale. La victoire de l'Occident sur le bloc soviétique offre aux hommes un système économique et social capable de leur apporter le bonheur et la prospérité matérielle. Normativement, la gouvernance s'est aussi imposée comme une exigence à respecter pour les pays en voie de développement. Se faisant la gouvernance propose un discours normatif parce qu'elle fait advenir des transformations positives tout en produisant des décisions plus démocratiques qui appellent la participation des citoyens, leur responsabilisation et à la stabilité politique. La gouvernance vise finalement un examen des mutations contemporaines des modes de gouvernement et qui varie en fonctions des acteurs et des contextes institutionnels.

Bibliographie

ARNAUD, André-Jean, 2003, *Critique de la raison juridique : entre mondialisation et post-mondialisation*, Paris, LGDJ.

CARLOS, Milani, 2003, *Démocratie et gouvernance mondiale*, Paris, Karthala.

FAVRE, Pierre, 2003, « Qui gouverne quand personne ne gouverne ? » in Pierre Favre et al. *Etre Gouverné*, Paris, Presses de Sciences-Po.

GAUDIN, Jean-Pierre, 2002. *Pourquoi la gouvernance ?* Paris : La Bibliothèque du citoyen, Presses de Sciences Po.

HERMET, Guy KAZANCIGIL, Ali, et PRUD'HOMME, Jean François, 2005, *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, KARTHALA.

KAZANCIGIL, Ali, 2010, *La gouvernance pour ou contre le politique ?* Paris, Armand Colin.

LACROIX, Isabelle et ST-ARNAUD, Pier-Olivier, 2012 « La gouvernance : tenter une définition » in Cahiers de recherche en politique appliquée, Vol. IV.

LE GALES, Patrick « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », Revue française de science politique, Vol 4, n°1, 1995. p.20-21

MOREAU DEFARGES, Philippe, 2003, *La Gouvernance*, Paris, PUF.

M'RAD, Hatem, 2015, *La gouvernance : entre le citoyen et le politique*, Paris, L'Harmattan.

PAYE, Olivier, 2005, « La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept

politologique », *Études internationales*, vol. 36, n°1.

PESQUEUX, Yvon, 2020, « L’outillage conceptuel de la gouvernance » Master, France.

RIGAUD, Benoît et JACOB, Johann, 2011, « Définir la gouvernance publique », *Optimum Online*, vol. 41, n°3.